

Déclaration liminaire CFTC

CTL EMPLOIS du 4 février 2022

Monsieur le Président,

L'ordre du jour du CTL porte sur la déclinaison au plan local des 1 506 suppressions à la DGFIP pour l'année 2022.

Depuis 2012, la DGFIP a supprimé 20 745 emplois. Ce qui équivaut environ à la population de Fleury les Aubrais.

Malgré ces suppressions massives d'emplois, il reste des postes vacants dans nos services.

Ce paradoxe peut trouver différentes explications :

- le manque d'attractivité de nos métiers, conséquence de la dégradation de nos conditions de travail,
- les réformes menées au pas de charge sans prendre le temps d'en mesurer les conséquences professionnelles, humaines et sociales ,
- le gel du point d'indice depuis plus de 10 ans qui affecte négativement le pouvoir d'achat des personnels.

Pour 2022, le tribut de la DRFIP du Loiret est fixé à 14 d'emplois.

Depuis le début de la pandémie, les agents de la DGFIP ont été grandement sollicités. De nouvelles missions leur ont été attribuées. Malgré cela, le NRP a été déroulé sans tenir compte des effets induits par la pandémie. L'année 2021 a demandé aux agents de nouveaux efforts dans un contexte sanitaire dégradé avec un collectif de travail qui se délite.

De nombreux services travaillent dans l'urgence et doivent apurer des stocks considérables.

Avec un effectif toujours en diminution, il est demandé aux agents de faire face en priorisant les tâches, en recherchant une nouvelle organisation de travail. Dans le cadre du DUERP, les agents ont retranscrit leur mal-être et leur découragement. Certains services se trouvent en sous-effectif chronique. **La CFTC dénonce un manque d'anticipation sur le remplacement des départs à la retraite de la part des directions qui auraient dues être alertées par la lecture de notre pyramide des âges.**

Le recrutement de contractuels est présenté par les directions comme un moyen pour faire face à la pénurie de personnel dans les services en grande difficulté. Cependant, n'est pas pris en compte l'investissement des collègues pour les former afin que le collectif de travail puisse exercer ses missions plus sereinement.

Dans ce contexte la CFTC, demande une formation spécifique métier intégrant l'aspect déontologique, pour chaque contractuel avant de rejoindre son poste. La formation a toujours été un axe prioritaire de ses engagements. C'est pour cela, que la CFTC revendique une formation de qualité des agents tout au long de leur carrière.

Les SGC nouvellement créés connaissent une période difficile, les transferts de charge n'ont pas été suffisamment anticipés. La création des SGC a permis de mettre en lumière des process de travail diversifiés entre les trésoreries. Cette absence d'homogénéité a entraîné un surcroit de travail pour les SGC.

L'accord sur la reconnaissance des agents à la transformation de la DGFIP signé fin 2021 est seulement une mesure conjoncturelle non pérenne qui ne prend pas en compte l'ensemble des revendications des agents portées par les organisations syndicales.

Pour que les conditions de travail des agents cessent de se dégrader, l'attribution du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents ne suffit pas à faire face à la charge de travail. Il faut des agents formés dans les services et l'arrêt des suppressions d'emplois à un rythme effréné.

Le baromètre de satisfaction des usagers qui vient d'être publié enregistre une baisse de 7 points pour la DGFIP entre 2018 et 2021.

La CFTC en déduit que le NRP, censé rapprocher les usagers des services publics, a contribué à mécontenter non seulement les agents mais aussi les usagers.

La CFTC DGFIP Loiret aimerait connaître si la déclinaison au plan départemental de ce baromètre a été effectuée.

La localisation des suppressions d'emplois pour 2022 montre la volonté de la direction de préserver les services restructurés qui ont bénéficié de renforts mais qui font tous, sans exceptions face à de grandes difficultés.

La CFTC DGFIP Loiret ne saurait cautionner les 14 suppressions d'emplois liées à la déclinaison du NRP et votera contre, une nouvelle fois cette année. Pour la CFTC, les suppressions d'emplois contribuent largement à la détérioration du collectif de travail.

Je vous remercie pour écoute.